

ATTESTATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES GRUES À TOUR COMMANDE AU SOL

Durée
16 heures

Date début prochaine session
sur inscription

Nb places dispo.
/

Langue
/

LIEU DE LA FORMATION

IFSB
Référence : E3112
Formateurs : Les formateurs de l'IFSB.
Effectif max : 3 participants
Quand : Suivant planning et sur demande
Langue : FR;DE
Tarif : 1.150,00 € HTVA

ACCÈS AU LIEU DE FORMATION

INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL DU BATIMENT SA.

PUBLIC CIBLÉ

Salarié des entreprises de construction utilisant des grues à tour conduite au sol (radiocommandées).

OBJECTIF

Être capable de conduire les grues à tour commande au sol en respectant les règles de sécurité, suivant la recommandation de prévention établie par l'Association Assurance Accidents (AAA).

CONTENU DE LA FORMATION

Théorie :
- Réglementation, normalisation et texte (obligation du constructeur, obligation des employeurs, responsabilité du conducteur)
- Technologie et caractéristiques des grues (classification et technologie)
- Fonction des organes et des dispositifs de sécurité
- Prise de poste et fin de poste
- Règles de circulation, de conduite et de stabilité
- Les risques lors de l'utilisation de la grue
- Plaque de charge (abaque)
- Techniques d'élingage et accessoires de levage
- Signaux conventionnels (geste de commandement)

Pratique :
- Prise de poste
- Adéquation de la grue
- Familiarisation au poste de conduite
- Maîtrise du balancement
- Elingage de charges et accessoires de levage
- Conduite et manipulation sol
- Fin de poste

PRÉ-REQUIS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION

- Le stagiaire doit avoir 18 ans au moins.
- Un certificat médical stipulant la permission de conduire un engin de la catégorie A.
- Sous la responsabilité de l'entreprise
- La formation s'adresse aux personnes expérimentées.

PÉDAGOGIE

Matériel audiovisuel pour la partie théorique avec ensembles mécaniques détaillés et documentation (un support de cours sera remis au stagiaire).
La pédagogie s'articule entre une alternance théorie/pratique dont les objectifs généraux sont la maîtrise sur le plan pratique et technologique dans la conduite des grues à tour.

VALIDATION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, une évaluation sera réalisée (évaluation théorique et pratique), le candidat devra obtenir une moyenne de 7/10 en théorie comme en pratique, avec un minimum de 7/10 pour certains points spécifiques, dits éliminatoires selon la recommandation. Le passage avec succès de l'évaluation théorique est nécessaire pour l'admission à la formation pratique.
En cas de réussite le candidat se voit délivrer par notre organisme de formation une attestation de conduite en sécurité avec mention du type d'engin concerné.

Une remise à niveau périodique pour ce type d'engin est exigée tous les 5 ans.